

DEPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de FIGEAC
MAIRIE
DE
46270 PRENDEIGNES

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 6 juillet 2023– 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 juillet, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le Conseil Municipal de la Commune de PRENDEIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BAHU Pascal, Maire.

Date de la convocation : 30/06/2023.

Présents : Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Maryvonne MOUNAL, André BOURGUIGNON, Damien PONTARLIER, Christian SOUIRY, Marie-Hélène TAURAND.

Excusé(e)s : Laura NIGOU, Antony BARRIERE

Secrétaire de séance : Maryvonne MOUNAL

Ordre du jour :

Délibérations :

- subvention Fonds Vert : rénovation logements bibliothèque et ancienne poste, plan de financement,
- emploi saisonnier,
- décision modificative, adressage virement de compte à compte,
- adhésion Cofor,

Adressage, mise en place des panneaux de rues et organisation de la distribution des certificats d'adressage,
Projet bois,
Chemins communaux,
Comptes rendus de réunions,
Questions diverses.

Délibérations du conseil :

Objet : DE 2023 36 - Travaux logements communaux : bibliothèque et ancienne poste, sollicitation d'aides

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet de rénovation des deux logements communaux, bibliothèque et ancienne poste pour les travaux de rénovation thermique, rénovation et isolation des façades, porte, pompe à chaleur, chauffe-eau thermodynamique, changement de volets et de fenêtres peuvent être éligibles à la subvention Fonds Vert initiée par l'État.

Un premier DPE a été réalisé mais ne permettait pas d'atteindre un grain énergétique suffisamment élevé pour prétendre aux aides.

Un second DPE a donc été réalisé conseillant de compléter le chauffage actuel (granulés de bois) en y ajoutant une pompe à chaleur réversible afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie supplémentaires. Le DPE est passé d'une classe E (avant travaux) à une classe A (après réalisation de tous les travaux).

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée tous les devis réalisés par les différentes entreprises.

Ces travaux pourraient être estimés à 67 447,81 Euros TTC et 56 206,51 Euros H.T.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert, de modifier celles déjà déposées au titre de la Région et du Département.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 56 206,51 € H.T.,
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous,

	Montant	%
État, DETR	21 483	40
Région	11 241	20
Département	11 241	20
Autofinancement	11 241	20
Totaux	56 206	100

- de solliciter les aides auprès de l'État, au titre du Fonds Vert,
- de solliciter les financements correspondants ainsi que toutes les aides éventuelles qui correspondraient au projet et notamment auprès de la Région et du Département,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tous les documents et en particulier tous les contrats nécessaires à la réalisation de cette opération et d'inscrire la dépense sur le budget 2023.

Objet : DE_2023_37 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des différents travaux à réaliser pendant la période estivale, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Agent d'entretien à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour une durée déterminée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 10 juillet au 4 août 2023.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10/07/2023.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget communal.

Objet : DE_2023_38 - Décision Modificative n°1

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152 (041)	Installations de voirie	3240.00	
238 (041)	Avances commandes immo corporelles		3240.00
TOTAL :		3240.00	3240.00

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : DE_2023_39 - Convention Grand-Figeac travaux route de Gabanelle

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet des travaux concernant la voie qui permet de relier la RD 76 à la RD 31 pour des véhicules légers ou agricoles.

Actuellement une partie de cette voie située sur les communes de St-Cirgues et Linac n'est pas aménagée (uniquement empierrée).

Le projet des travaux est d'aménager cette partie avec une couche de roulement en enduit superficiel pour la rendre

praticable pour les véhicules légers.

Il est proposé que les travaux d'aménagement soient pris en charge par les trois communes ainsi que le Grand-Figeac. Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention qui devra être signée entre les communes de Linac, Predeignes, St-Cirgues et le Grand-Figeac concernant l'aménagement et le financement de ces travaux (copie annexée à la présente délibération).

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de réalisation et de financement des travaux concernant l'Opération Aménagement du Chemin de Gabanelle entre les communes de Linac, Predeignes et St-Cirgues,
- de prévoir les dépenses nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget communal, soit 16,67 % du montant total des travaux pris en charge par la commune de Predeignes,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Objet : DE_2023_40 - Adhésion à l'Association des Collectivités Forestières Lot - COFOR46

Nombre de votants : 7

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire présente l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières Lot (COFOR 46) qui défend et accompagne les collectivités sur de nombreux sujets en lien avec la forêt et l'utilisation du bois.

Cette adhésion nous permettrait notamment d'avoir une analyse complète du foncier de la commune.

Le bulletin d'adhésion est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'adhérer aux Collectivités Forestières Lot,
- de désigner Monsieur Pascal BAHU comme personne titulaire et Monsieur Alain JUVENAL comme personne suppléante.

Questions à l'ordre du jour :

- Adressage, mise en place des panneaux de rues et organisation de la distribution des certificats d'adressage,

La mise en place des panneaux sera réalisée prochainement par les conseillers ; les fourreaux ayant déjà été posés. Les certificats d'adressage pour chacune des habitations viendra en suivant.

- Projet bois

André Bourguignon, Maryvonne Mounal et Monsieur le Maire réalise le compte-rendu de la rencontre organisée à Viazac dans le cadre de ce projet avec différents partenaires. M. Jean-Marie Ferrand, au titre du groupement forestier, a été invité par Monsieur le Maire à s'associer à cette première réunion de projet. Un groupe d'appui a été composé dans lesquels siègeront pour notre commune André Bourguignon, Maryvonne Mounal et Jean-Marie Ferrand ainsi qu'un groupe de travail où participeront pour notre commune Monsieur le Maire et Alain Juvenal.

Ce projet bénéficie de l'accompagnement de l'Adefpat.

- Chemins communaux,

Deux propriétaires ont sollicité la possibilité d'acheter une portion de chemin public ; M. Jean-Claude Bouscarel au Bouscarel et M. Guy Tarayre au Moulin de Lasfargues. Après étude de cette demande par les conseillers, ceux-ci ne s'y opposent pas. L'enquête publique, les frais de géomètre et l'achat des chemins seront à la charge des acquéreurs.

Comptes rendus de réunions :

André Bourguignon fait part de la réunion économie du GF à laquelle il a participé.

Christian Souiry évoque la réunion culture du Grand-Figeac.

Maryvonne Mounal relate la réunion de circonscription organisée par Madame La Préfète à St Jean Lagineste.

Alain JUVENAL et Monsieur le Maire font part de la rencontre PAT organisée par le Grand-Figeac à Assier.

Questions diverses :

Organisation de la pose des panneaux de signalisation.

La séance est levée à 23h30.